



Compte-rendu sommaire Séance du 11 décembre 2023

MAIRIE

1, Place de la Mairie

45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

L'an 2023 et le 11 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FÉVRIER Albert, Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. LETORT Alain, Mme BOUCHOUX Daisy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRISSET Nathalie à M. FÉVRIER Albert, M. GLAUME Frédéric à M. ALLEAU Raphaël, M. CHARBONNIER Gérard à M. LETORT Alain

Absente : Mme MARTINEZ Audrey

Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A été nommée secrétaire : Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 16/10/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Approbation d'un contrat de concession service public de l'eau potable - réf : 2023 12 11 001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. approuve, en application des dispositions de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le contrat de concession de service public du service de l'eau potable négocié avec la société SUEZ tel qu'il a été soumis à examen aux membres du conseil municipal,

2. autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat pour la concession du service public de l'assainissement - Avenant n° 1 - réf : 2023 12 11 002

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant établi par SUEZ et autorise Monsieur le Maire à donner toutes les signatures nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais - réf : 2023 12 11 003

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en supprimant la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes » et en reformulant les statuts sous formes de compétences obligatoires et supplémentaires ;

2. d'approuver la notion d'intérêt communautaire telle qu'approuvée en séance communautaire du 17 octobre 2023

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Signature du procès-verbal constatant la mise à disposition de biens immobiliers - réf : 2023 12 11 004

A la suite de la modification des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour retrait de la compétence périscolaire, le conseil municipal approuve le procès-verbal constatant la mise à disposition de biens immobiliers et autorise Monsieur VAAST Guy, 1er Adjoint, à signer le document.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret (CDG45) - réf : 2023 12 11 005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret aux conditions fixées par la délibération annuelle relative aux tarifs des prestations proposées par le Centre de gestion et fixées à la date de la délibération à :

- * 400 euros par médiation pour les collectivités affiliées ;
- * 500 euros pour les collectivités non affiliées.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes - réf : 2023 12 11 006

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, l'organe délibérant autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Expérimentation du CFU - Compte financier unique - réf : 2023 12 11 007

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,
- 1) autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération et tout document s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Garderie périscolaire - réf : 2023 12 11 008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. accepte de reprendre l'activité périscolaire à compter du 08/01/2024.
2. fixe les tarifs comme suit :
 - ◆ Prestations du matin = 2 euros
 - ◆ Prestations du soir = 3 euros avec le goûter comprisCes tarifs sont fixés quelle que soit l'heure d'arrivée le matin ou de départ le soir.
3. approuve le règlement intérieur.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Spectacle 2024 - réf : 2023 12 11 009

Le conseil municipal envisage de renouveler la manifestation pour l'été prochain (repas, jeux, spectacle...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. choisit le spectacle « A tue-tête et à cloche pied » pour un coût de 600 euros TTC
2. demande une subvention auprès de la Région dans le cadre du PACT (Plan Artistique et Culturel de Territoire)
3. demande une subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide aux communes pour la programmation de spectacles du 01/09/2023 au 1/31/08/2024

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire communal - réf : 2023 12 11 010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) Le photovoltaïque : il fait l'unanimité positivement sur les bâtiments agricoles ou industriels existants et futurs, ainsi que les parkings.

Un désaveu unanime sur les terres qui sont toutes cultivées et ayant aucune friche.

- 2) La méthanisation : vue l'installation à proximité, 1km sur la commune de Villemoutiers, c'est non pour diverses raisons (approvisionnements, circulation, concurrence).

3) La géothermie : Des particuliers pourraient avoir l'intention de chauffer leur habitation avec ce système. Pourquoi sectoriser et restreindre, pourrait-il être ouvert sur la totalité sur la commune ? dans les hameaux ? ou dans les propriétés où la grandeur du terrain le permet ?

- 4) L'éolien : A l'unanimité contre avec une levée de boucliers sur le fléchage dans le bois de 240 ha de la Motte Bezin. Ne laisser ouvert que la partie extérieure côté Ouzouer-sous-Bellegarde

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Participation financière des communes aux frais d'écolage des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune - réf : 2023 12 11 011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune pour un montant de 852 euros par élève pour l'exercice 2022-2023.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget communal : mouvement de crédits entre deux chapitres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de faire un virement de crédit d'un montant de 16 000 € du chapitre 011 au chapitre 65.

Vœux 2024

La date de la cérémonie des vœux est fixée au samedi 13 janvier 2024 à 15 heures à la Salle Yves GARRÉ.

Balayage des rues

La Communauté de communes lance un groupement de commandes pour le balayage des rues.
La commune examinera la proposition à sa réception.

Local de la couturière

Monsieur le Maire informe que Mme LANOUE Joëlle cesse son activité et une candidate à la reprise serait intéressée.
Monsieur le Maire informe que le loyer n'a pas été augmenté depuis des années et qu'il serait bon de le réévaluer.
Après délibération, le conseil municipal fixe le tarif du loyer pour le local à 100 € / mois.

Informations sur PANNEAU POCKET

Un élu demande si les communes avoisinantes auraient la possibilité de diffuser les messages importants de PANNEAU POCKET de la commune (exemple : fermeture pharmacie).

Voiries

Des élus signalent que les accotements de la Route de Lorcy (RD gérée par le Département) sont particulièrement abîmés du fait du trafic et de la météo.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé à CRISTAL UNION pour les camions de betteraves qui ne respectent pas toujours la réglementation.

Marché de Noël du 17/12/2023

L'élue chargée de l'organisation du Marché de Noël communique les informations utiles pour le dimanche 17 décembre.
Elle donne également les dates des marchés 2024 : 17/03 - 09/06 - 13/10 - 15/12

Travaux Mairie

L'élue chargée des bâtiments communaux donne des informations sur les travaux en cours de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

